



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cayenne, le 02/07/2026

Publication du rapport annuel économique 2025 de la Guyane

L'IEDOM Guyane publie son rapport annuel économique 2025 édition 2026. Document de référence pour la société civile, mais aussi pour les décideurs politiques et économiques, le rapport annuel de l'IEDOM offre un éclairage sur la situation économique, sectorielle, monétaire et financière de la Guyane. Il est organisé en quatre chapitres : les caractéristiques structurelles, le panorama de l'économie de la Guyane, les secteurs d'activités, l'évolution monétaire et financière. Cet ouvrage rassemble l'essentiel des informations économiques et statistiques disponibles sur le territoire.

Une économie guyanaise en amélioration, malgré des vulnérabilités persistantes

En 2025, l'activité économique en Guyane a continué de s'améliorer, dans la continuité de l'année 2024. L'évolution de l'indicateur du climat des affaires, synthétisant l'opinion des chefs d'entreprise interrogés par l'IEDOM, le confirme : il s'établit à 100,3 en moyenne sur l'année, contre 98,5 en 2024. Il atteint même 105,0 au 4e trimestre 2025, bien au-delà de sa moyenne de longue période. L'inflation a quant à elle ralenti en 2025, à 1,5 % en moyenne annuelle contre 3,0 % en 2024. Enfin, l'investissement privé est resté dynamique en 2025, les crédits d'investissement ressortant en hausse de 10,0 % sur un an.

À ces constats positifs contrastent d'autres signaux qui appellent en revanche à la vigilance. La consommation des ménages montre des signes de ralentissement en 2025 alors qu'elle était dynamique en 2024. L'IEDOM constate également une hausse sensible du nombre de dossiers de surendettement déposés auprès de ses services. Plus généralement, la Guyane reste confrontée à des fragilités structurelles qui constituent des freins à son développement : déséquilibre du marché de l'emploi, dépendance aux importations extérieures, croissance démographique qui implique des investissements importants en matière d'infrastructure.

Les premiers indicateurs collectés par l'IEDOM laissent entrevoir un début d'année 2026 s'inscrivant dans la continuité de 2025. L'adoption de la loi de finances initiale pour 2026, l'intensification de l'activité spatiale et le maintien de l'inflation à un niveau inférieur à 2,0 % contribuent à ce climat positif. Cependant, le contexte international est porteur d'incertitudes. En particulier, le conflit au Moyen-Orient entraîne d'ores et déjà une hausse des prix de l'énergie avec de possibles répercussions sur les produits importés en Guyane si le conflit persiste.

Dans ce contexte, l'IEDOM poursuit ses missions au service du développement économique de la Guyane. Ses travaux d'études et d'analyses contribuent à éclairer la décision publique et l'action des décideurs économiques.

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer assure le rôle de banque centrale dans les cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin et des TAAF, dont la monnaie est l'euro. Il exerce ses missions de banque centrale « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France ». L'IEDOM exerce également des missions de service public qui lui ont été confiées par l'État. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

Nos publications et statistiques sont téléchargeables sur le site www.iedom.fr

Contact presse : Florent OLLIVIER - tél : +594 594 29 36 75, cocom-guyane@iedom.fr